

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

D E C R E T N° 80/239 /du 24/05/80
portant nomination des Juges d'Instruction

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

V I S A S ;

D.B.

VU la constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature ;

VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;

D.C.F.

VU le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de ré-
munérations des fonctionnaires ;

VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisa-
tion judiciaire et la compétence des juridictions ;

VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 por-
tant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de
la Magistrature ;

VU le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

S.G.F.

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE ENTENDU :

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Les Magistrats dont les noms suivent sont appelés à exer-
cer les fonctions ci-après :

MM - KAMANGO André, Magistrat de 2ème grade, 1er échelon précédém-
ment Juge d'Instruction près le Tribunal de Grande Instance de
Brazzaville est nommé Doyen des Juges d'Instruction près la
même juridiction en remplacement de Monsieur MOUTEKE Robert
appelé à d'autres fonctions.

- KOULOUNGOU Maurice Déléphin, / Magistrat de 2è grade, 2è groupe,
est nommé cu-
mulativement avec ses fonctions actuelles, juge d'Instruction
près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en rempla-
cement de Monsieur KAMANGO André appelé à d'autres fonctions.
Magistrat de 3è grade,

- TOUBI-EKO Edouard, / précédemment Substitut
du Procureur de la République est nommé Juge d'Instruction
près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville en rempla-
cement de Monsieur BALLARD Henri appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 24 Mai 1980

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

V. TAMBA-TAMBA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS .

- MJT-CAB 1
- SGAJ-DSJ 1
- Cour Suprême 1
- Parquet Général 1
- D.B..... 1
- D.C.F..... 1
- J.O.R.P.C..... 1
- B/Courrier 1
- Intéressés 3;